**Initiation à l’interprétariat**

**Notions de base**

**Plan du cours :**

1. Définition de l’interprétariat ou l’interprétation
2. La différence entre l’interprétariat et la traduction
3. Les différents types d’interprétation

**Support didactique du cours :**

* LAROUSSE Maxipoche, 2012, Direction du département Dictionnaires et Encyclpoédies, Paris .
* Chaal Houaria, The Mental Process in Simultaneous Interpreting, Revue de Traduction et Langues, 17, 2\_2018, P132-149.
* Article intitulé « Linguistique et Interprétariat » disponible sur le lien [https://urnop-alger2.com/laboslancom/lien10.pdf consulté le 22.10.2023](https://urnop-alger2.com/laboslancom/lien10.pdf%20consult%C3%A9%20le%2022.10.2023) à 21 :07
* **Article intitulé les différents types d’interprétariat** [**www.smglanguages.com/types-d-interpretariat/?lang=fr**](http://www.smglanguages.com/types-d-interpretariat/?lang=fr) **consulté le 23.10.2023 à 19 :25**

**Prérequis :**

* Connaissance de base sur la traduction et la traductologie.
* Connaissance de base sur les techniques de traduction.

**Travaux dirigés :**

Un texte médiatique à analyser et traduire.

1. **Définition de l’interprétariat ou l’interprétation**

 Selon la nature du message ; écrit ou oral, la traduction se devise en deux types ; traduction الترجمة التحريرية أو الترجمة الكتابية et l’interprétariat ou l’interprétation الترجمة الشفوية .

 Selon LAROUSSE Maxipoche, l’interprétariat est ***«  métier, fonction d’interprète, de traducteur : Ecole d’interprétariat »*** (2012, p 748 ). Il vient du verbe « interpréter » qui veut dire ***«  chercher à rendre compréhensible, à traduire, à donner un sens à … »*** (LAROUSSE Maxipoche, 2012, p. 748) Autrement dit, expliquer et rendre clair une idée ou un message. Chahata Alkhouri, définit l’interprétariat ainsi ***« Celle qui se fait oralement pour répondre aux besoins de compréhension entre locuteurs de langues différentes, et c'est une spécialité que seuls les talentueux peuvent maîtriser. »*** (Chaal Houaria, 2018, p.134 ) c'est-à-dire **la réexpression orale dans la langue cible de ce qui a été prononcé dans la langue source. La personne qui traduit oralement une langue dans une autre s’appelle « interprète » ترجمان**

1. **La différence entre l’interprétariat et la traduction**

 L’interprétation et la traduction jouent un rôle social nécessaire aux contacts intercommunautaires. Le traducteur et l’interprète effectuent un travail à la fois linguistique, psycholinguistique, cognitif et psychophysique, et ce, sur deux registres linguistiques différents. Les deux formulent d’abord pour eux-mêmes, puis transposent pour l’autre (lecteur de la traduction et auditeur de l’interprétation). Il existe également une différence au niveau de la gestion des instrumentalités cognitives du langage : **l’espace et le temps**. Dans l’interprétation, l’interlocuteur interprété peut être présent, d’où possibilité de concertation (checking), grâce au rapport spatial. L’interlocuteur est absent dans la traduction, pas de checking, sauf dans la relecture en feedback. **Il existe du stress dans les deux opérations**, il est de nature différente (cabine, casque dans l’interprétation ; stress dû à la crainte de ne pas pouvoir se projeter suffisamment dans la conscience de l’autre, dans la traduction). (<https://urnop-alger2.com/laboslancom/lien10.pdf> )

 La différence essentielle entre la traduction et l’interprétariat est à retenir par le fait que la **traduction part d’un texte source en général par écrit**. Il est aussi important **d’analyser, d’effectuer de recherche et de vérifier. Il s’agit d’une activité longue et minutieuse durant laquelle le dictionnaire devient incontournable au niveau lexical ainsi que syntaxique ou structural.** **Le traducteur doit en effet s’attacher à une transposition qui respecte le fond (le contenu) autant que la forme (le type de document**), alors que l’interprétariat part **d’un texte source qui n’est pas défini** et qui est **en règle générale oral. L’interprète doit être capable de restituer dans l’immédiat et sans préparation des discours ou des conversations.**

 3. **Les différents types d’interprétation :**

Il existe différents types d’interprétation : **simultanée, consécutive, chuchotée et téléphonique.( voir : www.smglanguages.com/types-d-interpretariat/?lang=fr)**

* **L’interprétation simultanée :**

Ce type d’interprétation suppose que l’**acte d’interprétation ait lieu en même temps** que le développement du discours interprété. Bien qu’on parle de simultanéité, un certain laps de temps dit « décalage » s’écoule entre la réception du message dans la langue de départ et l’interprétation dans la langue d’arrivée.

* **L’interprétation consécutive :**

Ce type d’interprétation consiste à **reformuler le discours de l’orateur après que celui-ci l’a conclu** en tout ou partie. Tandis que l’orateur parle, l’interprète capture les informations au moyen de la **prise de notes**, technique permettant de saisir le sens abstrait du discours de l’orateur afin de ne conserver que le caractère essentiel et schématique de celui-ci

* **Interprétation chuchotée ou chuchotage :**

L’interprétation chuchotée, ou chuchotage, est une variante de l’interprétation simultanée. **L’interprète se place à côté des auditeurs et restitue à voix basse** le discours prononcé par l’orateur. L’avantage de cette solution réside dans le fait que des **équipements tels que la cabine, les casques et le microphone ne sont pas nécessaires**. Cependant, l’interprétation chuchotée n’est possible qu’en présence d’un **public d’auditeurs restreint** (généralement deux ou trois personnes).

contrats et de négociations commerciales, et est donc adaptée en présence d’un nombre restreint de personnes.

* **Interprétation téléphonique :**

Il s’agit d’un type d’**interprétation à distance qui nécessite la présence d’un téléphone doté d’un haut-parleur** : l’interprète prend part à la conversation téléphonique en assistant les parties lors d’une communication en langue étrangère. Cette solution est particulièrement demandée en vue de conclure de simples négociations avec des clients ou des fournisseurs résidant à l’étranger.